



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 30 janvier 2026

# Le Conseil communal se positionne contre l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! »

Alors que le peuple suisse sera appelé à se prononcer le 8 mars prochain sur l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! », également appelée « initiative SSR », le Conseil communal de Neuchâtel déroge à sa réserve sur les objets de votation fédérale et affirme clairement son opposition. Cette initiative prévoit une baisse importante de la redevance radio-TV, entraînant une diminution significative des recettes de la SSR (Société suisse de radiodiffusion et télévision). Une telle réduction mettrait en péril l'accès de la population à une information fiable et vérifiée, pilier essentiel de notre démocratie. L'acceptation de l'initiative aurait en outre des conséquences négatives sur la culture et le sport.

Le mandat de service public de la SSR l'oblige à fournir une offre d'information, culturelle, éducative et de divertissement dans les quatre langues nationales, tout en garantissant l'indépendance politique et économique. Ces prestations sont financées par la redevance des ménages (actuellement fixée à 335 francs) et des entreprises, dont les montants sont déterminés par la Confédération.

Face à l'initiative qui propose d'abaisser la redevance des ménages à 200 francs et d'exonérer les entreprises, le Conseil fédéral a adopté un contre-projet qui prévoit une baisse progressive de la redevance des ménages privés à 300 francs, ainsi qu'une réduction de la contribution des entreprises d'ici 2029. Le financement de la SSR est donc déjà appelé à diminuer et cette dernière a d'ores et déjà engagé de nombreuses mesures d'économie.

À l'instar du Conseil fédéral et du Parlement suisse, le Conseil communal de Neuchâtel estime que l'initiative va trop loin et invite la population à la rejeter.

## Accès menacé à l'information fiable et cohésion nationale affaiblie

La SSR fournit à la population des informations fiables et vérifiées, constituant un élément essentiel à la formation de l'opinion publique d'autant plus important dans le



contexte géopolitique actuel. Pour le système suisse de démocratie directe et plurilingue, un groupe de médias travaillant de manière indépendante et sans but lucratif est indispensable à la sérénité du débat public.

En cas d'acceptation de l'initiative, une réduction d'environ 50 % du budget de la SSR marquerait la fin de cette prestation de grande qualité dans les quatre régions linguistiques du pays. La Suisse romande, italienne et romanche, régions aujourd'hui surreprésentées par rapport à leur poids démographique, seraient particulièrement touchées. Par ailleurs, à l'ère du numérique et face au développement rapide de l'intelligence artificielle et des contenus falsifiés, les risques liés à la désinformation ne cessent de croître. Cette problématique concerne tout particulièrement les jeunes qui, en l'absence de plateformes soumises à la déontologie journalistique, s'informeront principalement via des réseaux sociaux pilotés par des algorithmes étrangers favorisant des contenus polarisants.

## Un écosystème culturel fragilisé

Si l'initiative était acceptée, la SSR serait aussi contrainte de réduire considérablement ses programmes et de supprimer des émissions. Elle aurait également des répercussions importantes sur la culture suisse actuellement soutenue par la SSR, notamment dans les domaines du cinéma et de la musique, avec moins de co-productions et une diminution du soutien aux événements et festivals. De plus, la qualité et l'étendue de la couverture sportive seraient impactées avec une diminution de la visibilité pour des sports moins médiatisés. Les sports dits majeurs seraient eux aussi touchés : le football, par exemple, serait moins visible en raison du coût élevé des droits de retransmission. Au-delà des suppressions de postes au sein de la SSR, des pertes d'emplois sont également à craindre chez les sous-traitants et partenaires, en particulier dans les métiers créatifs et techniques.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil communal de Neuchâtel encourage la population à s'opposer à cette initiative et à inscrire un « NON » sur son bulletin de vote le 8 mars.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15/39

